

DCM 2025-11-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 10 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Morillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Laurence BOURGADE, Maire.

Etaient présents : Mmes Laurence BOURGADE, Valérie SIMON-CHEYRADE, Gaëlle RIEU, Mrs. Jean-Marc HEINTZ, Jérôme BARBESSOU, Nicolas REGNIER, Sébastien LEFRAIS, Jean-Marc BAUCHOT, Cyril CULLERIER, Pierre LAMBEL, Arnaud CHRÉTIEN.

Etaient absents : Mmes Marie-Nicole FERNANDEZ (procuration à M. Sébastien LEFRAIS), Catherine BIGOT, Sylvia RAMON (procuration à Mme Laurence BOURGADE), Géraldine RESET, Danielle SECCO.

Secrétaire de séance : M. Nicolas REGNIER

OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-MORILLON

Madame le Maire rappelle les objectifs poursuivis par la présente révision du Plan Local d'Urbanisme et fait état d'un bilan de l'ensemble de cette révision.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.153-1 et suivants, R.123-21 à R.153-22 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° DCM 2020-12-07 en date du 17 décembre 2020 prescrivant le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat du Conseil municipal en date du 04 avril 2023 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

Vu le débat complémentaire du Conseil municipal en date du 05 mars 2024 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DCM 2025-03-01 en date du 11 mars 2025 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et tirant le bilan de la concertation ;
Vu l'arrêté municipal n° 2025-05-15 en date du 15 mai 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 juin au 16 juillet 2025 ;
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que d'une part les observations formulées par l'État, les autres personnes publiques et organismes consultés par le Maire, et d'autre part les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) des modifications ne remettant pas en cause les orientations du PADD ;

Considérant que le document récapitulatif des principaux changements intervenus entre l'arrêt et l'approbation est joint en annexe à la présente délibération ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ**

DECIDE d'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé est tenu à la disposition du public. Le dossier peut être consulté en mairie de Saint-Morillon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article R.153 21 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération et les dispositions résultant de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne seront exécutoires qu'après transmission au Préfet, publication sur le portail national de l'urbanisme et accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

*Transmis par voie dématérialisée
à la Préfecture de Bordeaux
le 18.11.2025*

*Fait en Mairie, les jours,
mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme*

Le secrétaire de séance,
Nicolas REGNIER



Le Maire,
Laurence BOURGADE

